

Dans le cadre de l'accord signé entre

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire,

Les fabricants de systèmes d'impression

Et

**Les autres acteurs concernés par les déchets de
cartouches d'impression bureautique**

Rapport de la filière des cartouches d'impression en 2017

30 juin 2018



Sommaire

SYNTHESE	3
CONTEXTE	4
I. LE PERIMETRE DE LA CONVENTION FILIERE	5
II. LES ACTIONS MENEES EN 2017	6
II.1. L'ACTION DE L'ENSEMBLE DE LA FILIERE.....	6
II.2. L'ENGAGEMENT DES DISTRIBUTEURS	6
II.3. LES ACTIONS DES COLLECTEURS, DES OPERATEURS DE TRAITEMENT ET DES REMANUFACTUREURS	7
II.4. LES ACTIONS DES FABRICANTS	7
II.5. LES ACTIONS DES ACTEURS DE L'ESS.....	9
III. LA FILIERE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION BUREAUTIQUES ET DE LEUR FIN DE VIE EN FRANCE EN 2017	10
III.1. LES CARTOUCHES MISES SUR LE MARCHE	10
III.1.1. <i>Etat du marché en 2017</i>	10
III.1.2. <i>Principales évolutions par rapport à 2016</i>	11
III.2. LA COLLECTE DE CARTOUCHES USAGEES	12
III.2.1. <i>Quantités de cartouches collectées</i>	12
III.2.2. <i>Taux de collecte</i>	13
III.2.3. <i>Les lieux de collecte</i>	14
III.3. LE TRAITEMENT DES CARTOUCHES USAGEES	16
IV. BILAN DE L'ACCORD VOLONTAIRE	18
ANNEXE I. LISTE DES SIGNATAIRES AU 01/03/2017	19

Synthèse

Ce rapport présente la consolidation des informations transmises, pour l'année 2017, par les professionnels de la filière des cartouches d'impression signataires de l'Accord Cadre du 22 novembre 2011 avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Cet accord a été renouvelé en 2016 pour deux ans. Deux sociétés ont quitté l'accord : un collecteur et un distributeur.

Parmi les signataires déclarants, on trouve 13 fabricants, 6 distributeurs, 11 collecteurs, 3 opérateurs de traitement et 5 remanufactureurs.

En France, en 2017, pour les acteurs signataires :

- 57 millions de cartouches d'impression bureautique ont été mises sur le marché par les signataires, dont 44,6 millions de cartouches à jet d'encre, 3,6 millions de cartouches laser et 8,7 millions de bidons et toners simples. Cela représente 6 700 tonnes de cartouches d'impression bureautique, dont 3 600 tonnes de cartouches laser. Par rapport à 2016, le marché des cartouches des signataires est en recul pour toutes les technologies (-14 points en unités), seul le marché des bidons parvient à se maintenir. Le recul du laser est continu depuis 2013.
- 18,2 millions de cartouches d'impression bureautique usagées ont été collectées pour un tonnage de 5 100 tonnes. Par rapport à 2016, on assiste à une reprise des quantités collectées (+3% en unités, +1% en tonnage), tendance contraire à celle des mises sur le marché. Les tendances de la collecte sont différenciées par technologie : nette progression pour les cartouches à jet d'encre, stabilité pour les autres technologies.
- Le taux de collecte s'élève à 76,6% en tonnage, représentant 32% seulement des unités de cartouches mises sur le marché. L'écart s'explique par le faible taux de collecte des cartouches à jet d'encre, nombreuses et légères, 23%, par opposition au fort taux de collecte des cartouches laser, à plus de 100%, cartouches majoritaires en poids. La dernière technologie, les bidons, est collectée à 45% des mises sur le marché. Par rapport à 2016, le taux de collecte est en progression +6,5 points en unité et +9,4 points en tonnage.
- Si, en tonnage, la majeure partie de la collecte se fait toujours auprès des entreprises, les autres modes de collecte - points d'apport volontaire, déchèteries et schémas postaux - récupèrent davantage de cartouches en unité. La collecte en entreprise représente 56% des tonnages et 38% des unités de cartouches collectées. En 2017, la collecte en entreprises a diminué au bénéfice des points d'apport volontaire, dont les déchèteries.
- Les objectifs d'efficacité du traitement sont largement atteints, avec 90% de valorisation matière (pour un objectif de 80%) et 99% de valorisation totale (pour un objectif de 95%).

Les chiffres clés de la filière des cartouches d'impressions pour les signataires

	2017		2016		Evolution 2017/2016	
	Unités	Tonnages	Unités	Tonnages	Unités	Tonnages
Mise sur le marché	57,0 millions	6,7 kt	66,5 millions	7,6 kt	-14%	-11%
Collecte	18,2 millions	5,1 kt	17,6 millions	5,1 kt	+3%	+1%
Taux de collecte	31,9%	76,6%	26,4%	67,2%	+6,5pt	+9,4 pts
Taux de valorisation matière		89,7%		88,4%		+1,3 pts

CONTEXTE

Le 22 novembre 2011, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), les fabricants de systèmes d'impression et les autres acteurs concernés par les déchets de cartouches d'impression bureautique signaient un Accord Cadre pour une gestion efficace et performante des déchets de cartouches d'impression bureautique sur le territoire français, pour une durée de 4 ans (2012-2015).

L'accord, initié par les fabricants de systèmes d'impression, est composé de deux parties :

- un Accord Volontaire avec les fabricants de systèmes d'impression et de cartouches d'impression bureautique « à la marque » dénommé Accord Volontaire OEMS-MEDDTL,
- une Convention d'engagements de la filière des déchets de cartouches d'impression bureautique regroupant l'ensemble des acteurs de cette filière et le MEEDTL.

Cet accord cadre témoigne de la volonté de chaque acteur signataire de faire progresser la filière en développant et en mettant en œuvre de bonnes pratiques communes de gestion des déchets de cartouches d'impression bureautiques. Ces actions visent à améliorer qualitativement et quantitativement la performance environnementale de l'ensemble de la filière, dans le respect de la réglementation française applicable aux déchets. Il s'agit d'un engagement ouvert auquel ont été associés progressivement les acteurs de la filière qui le souhaitaient.

La première partie, concernant l'Accord Volontaire des fabricants de systèmes d'impression s'articule autour de 5 grands principes d'engagements pour ces fabricants, visant à améliorer la performance de leur système de collecte et à mieux sensibiliser le consommateur sur le geste de tri. L'objectif clé : améliorer la valorisation des déchets de ces produits par une action commune des fabricants.

La seconde partie, concernant la Convention d'engagements de la filière, a pour principaux objectifs :

- d'établir un cadre commun et fiable pour la mise en place de bonnes pratiques de gestion des cartouches d'impression en fin de vie sur l'ensemble de la filière,
- d'engager l'ensemble des parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue des pratiques,
- et enfin de contribuer à donner une information transparente sur la filière.

Un avenant a été signé en 2016 avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, prolongeant l'accord cadre jusqu'en 2018 et préparant l'intégration dans la filière REP des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), intégration qui sera effective le 15 août 2018.

Le présent rapport concerne la seule Convention d'engagements de la filière, la partie relative à l'Accord Volontaire des Fabricants de systèmes d'impression faisant l'objet d'un rapport séparé. Dans un souci de neutralité et de confidentialité, l'ensemble des données a été remonté individuellement. Un organisme indépendant, la société IN NUMERI, a été sélectionné à cet effet, afin de permettre l'établissement de résultats consolidés pour l'ensemble de la filière.

Ce rapport présente les résultats de la consolidation des données pour l'année 2017 et un bilan des actions menées depuis 2012.

I. LE PERIMETRE DE LA CONVENTION FILIERE

Les acteurs de la filière

La filière des cartouches d'impression recouvre les responsables de la mise sur le marché, les acteurs de la collecte des cartouches usagées et les établissements de traitement.

Les responsables de la mise sur le marché sont :

- Les producteurs de cartouches d'impression à leur marque,
- Les remanufactureurs / revendeurs de cartouches réutilisées,
- Les importateurs de cartouches d'impression sous une marque d'origine,
- Les distributeurs de cartouches sous leur propre marque (marque distributeur par opposition à marque d'origine), ou vendeurs à distance sous leur marque (marque distributeur).

Les collecteurs sont des associations ou des entreprises qui collectent les cartouches dans les lieux où les déposent les particuliers, centres commerciaux, déchèteries, autres points d'apport volontaire, ou qui collectent les cartouches rassemblées dans des bacs de collecte situés directement dans les entreprises.

Les acteurs du traitement sont soit des remanufactureurs, qui réutilisent tout ou partie des cartouches qui leur sont adressées, soit des opérateurs de traitement.

Les produits concernés

La filière concerne les cartouches d'impression :

- qui sont utilisées dans le cadre d'un procédé d'impression électro photographique (laser ou à diodes électroluminescentes- LED) ou à jet d'encre ;
- et qui sont issues des photocopieurs, des appareils multifonctions, des imprimantes, des scanners ou de télécopieurs ;
- et qui proviennent des ménages, des personnes assimilées aux ménages et des utilisateurs professionnels, à l'exclusion des cartouches destinées à des usages de production (livres, journaux, etc.) ;
- et qui deviennent en fin de vie des déchets non dangereux.

Pour la mise sur le marché, les produits concernés sont les cartouches d'impression vendues, hormis celles qui sont intégrées dans les équipements au moment de la vente, imprimantes ou copieurs. De même, sont exclues des remontées d'informations de collecte, les cartouches intégrées dans les DEEE.

Périmètre de la filière

Ce rapport présente la consolidation des informations des acteurs signataires de l'accord volontaire de filière. Presque tous les fabricants participent à l'opération, mais les signataires actuels ne recouvrent pas l'ensemble des distributeurs / metteurs en marché / importateurs et sans doute pas l'ensemble des collecteurs / opérateurs de traitement. La liste des signataires est présentée en annexe 1.

En 2017, 1 signataire a quitté la filière, ECOU NOU MEN.

II. LES ACTIONS MENEES EN 2017

L'année 2017 est la dernière année de la filière volontaire, avant l'entrée dans les filières DEEE. Les bons résultats de collecte auprès des particuliers et plus globalement en termes de taux de collecte témoignent de l'efficacité des actions lancées par les différents signataires, à titre individuel ou à travers les réunions du Comité filière et des groupes de travail. Les nouvelles solutions de recyclage et de réutilisation multimarques ont permis l'amélioration des taux de valorisation.

II.1. L'action de l'ensemble de la Filière

Des actions de communication sont menées auprès de nouveaux acteurs pour les convaincre de signer la Convention. En 2016, ces actions avaient notamment permis d'accueillir trois nouveaux signataires.

II.2. L'engagement des distributeurs

➤ La collecte en magasin



L'espace de collecte conçu en 2011 en partenariat entre 29 enseignes de la distribution généraliste et spécialisée et l'éco-organisme Eco-Systèmes, est désormais généralisé dans les magasins des enseignes signataires de la Convention. Ce dispositif, modulable selon les flux choisis, de un à quatre bacs, peut intégrer un bac de tri pour les cartouches d'impression bureautique. Ce meuble est par ailleurs identique dans tous les magasins et regroupe des flux cohérents, ce qui permet de renforcer la visibilité des points de collecte et facilite le geste de tri pour le consommateur.

Les offres commerciales initiées précédemment, telles que la remise de bons d'achat contre l'apport d'anciennes cartouches ont été poursuivies, afin de contribuer à l'augmentation de la collecte des cartouches.

Enfin, depuis 2014, la collecte de cartouches dans les départements d'Outre-Mer a été étendue, avec l'installation de nouveaux meubles de collecte.

Les cartouches collectées par les distributeurs sont récupérées par des prestataires répondant aux bonnes pratiques techniques de la Convention en matière de collecte et de traitement.

➤ La collecte en entreprise

L'UFIPA, association des acteurs de la filière papetière, a été sensibilisé à la filière cartouches et à l'importance des gestes de tri en entreprise. Bruneau, acteur majeur de la VPC en France, a adhéré à la filière. Il a mis en place des conteneurs facilitant le tri des cartouches d'impression.

Des solutions de collecte sont intégrées systématiquement dans les accords-cadres B to B.



II.3. Les actions des collecteurs, des opérateurs de traitement et des remanufactureurs

➤ Pour populariser leurs actions

Les collecteurs et remanufactureurs ont poursuivi les opérations de communication pour promouvoir leurs actions, à travers leurs sites Internet et leurs pages Facebook, mais aussi des actions vers la presse ou des actions directes à destination des entreprises ou des particuliers. De nouveaux sites internet ont été créés, avec mise en avant de la collecte et l'accord cadre.

L'association France Cartouche Réemploi (FCR), créée en 2012, regroupe les sociétés de collecte et de remanufacturing des cartouches d'impression vides qui s'engagent à favoriser leur réemploi avant tout autre mode de valorisation. Cette action en faveur du réemploi se traduit entre autres par la lutte contre les clones illicites, produits non réutilisables et difficilement recyclables du fait de la mauvaise qualité des plastiques utilisés, et qui viennent concurrencer directement les cartouches remanufacturées.

➤ Pour améliorer la collecte

Les remanufactureurs ont conclu de nouveaux partenariats pour la collecte avec :

- des associations en métropole ;
- différents acteurs dans les DROM.

Ils mettent en place des solutions à destination des TPE valorisant l'économie circulaire, le service de collecte et le suivi de la fin de vie étant inclus avec la vente de produits remanufacturés.

Des efforts sont réalisés par les collecteurs pour améliorer la qualité de la collecte :

- actions pour simplifier et massifier les flux logistiques, lorsque c'est possible ;
- cartons de collecte adaptés aux meubles Eco-Systèmes ;
- campagne de sensibilisation des clients ménagers consommateurs de jet d'encre afin de dissocier leurs cartouches des déchets ménagers.

➤ Pour la qualité du traitement

Les actions menées visent à améliorer la qualité de la valorisation des cartouches collectées :

- procédures permettant de mieux protéger les cartouches durant les phases de collecte et de tri, pour augmenter les taux de réutilisation ;
- mise en place d'un traitement des cartouches jet d'encre par recyclage matière, visant à éliminer l'incinération et la mise en décharge.

II.4. Les actions des fabricants

➤ Une communication concertée

Les fabricants œuvrent activement à la communication pour promouvoir le tri sélectif et le recyclage des cartouches usagées. Regroupés au sein de PRIMAREA, les fabricants de systèmes d'impression ont mis en place un site Internet dédié à la promotion du recyclage de leurs cartouches : www.cart-touch.org . Ce site propose



aux visiteurs des actualités, des informations et surtout des solutions de reprise de leurs cartouches usagées.

➤ **Actions de sensibilisation des utilisateurs**

Les actions de sensibilisation des utilisateurs par les fabricants ont pris des formes très variées :

- De nombreuses actions de formation et de communication auprès des forces commerciales internes, des partenaires et des clients.
- Des mises à jour de site internet pour les pages dédiées au recyclage des cartouches ; avec mise à disposition d'un guide de recyclage numérique.
- La mise en ligne de petits films d'animation sur le geste de tri et le recyclage des cartouches.
- Un Quizz environnement en ligne avec corrigé et commentaires proposé tous les mois.
- Une communication active auprès des clients sur la nécessité de ne pas remplacer les cartouches de toner d'encre avant qu'elles ne soient vides et sur leur processus de recyclage.
- Le renforcement du contrôle des commandes de consommables, pour ne délivrer que les quantités nécessaires auprès des clients grâce à un programme automatique géré par l'équipement.
- L'organisation d'un colloque annuel Européen qui rassemble tous les acteurs des usines de recyclage du groupe (Europe, Asie, US, Brésil) pour un partage des bonnes pratiques.

➤ **Systèmes de collecte multimarques**

Les fabricants ont depuis longtemps mis en place des systèmes de collecte par marque (voie postale, bacs de collecte en entreprise) ou mutualisés via Conibi.

Après un test mené en 2013, un appel d'offres lancé en 2014 a permis de sélectionner un partenaire de tri, VEDA, et un réseau de collecte, Mondial Relay.

Cette solution de collecte multimarque a été lancée officiellement en février 2015. Les cartouches sont déposées à 51% par des particuliers, 41% par des entreprises et 8% par des professions libérales. Les technologies des cartouches captées sont typiques des usages des particuliers : 69% de « jet d'encre », 16% de lasers et 15% de bidons.

➤ **Actions liées à la collecte et au recyclage**

Les fabricants se sont également investis dans des actions d'amélioration de la collecte ainsi que des possibilités de réutilisation et de recyclage :

- Mise en place d'un nouveau système de collecte sur site pour toutes les filiales européennes avec un acheminement vers les usines de recyclage, qui s'ajoute aux systèmes préexistants.

- Lancement d'un nouveau contenant de collecte plébiscité par les clients utilisateurs.
- Spécialisation d'un site européen en R&D dédiée au recyclage des consommables et site d'expérimentation avec mise en place de ligne automatisée.
- Implication auprès d'acteurs de l'ESS pour accompagner la croissance des volumes confiés en tri.
- Nette croissance de la réutilisation par les OEMS eux-mêmes, communication sur le recyclage et la réutilisation de leurs propres cartouches.
- Communication des fabricants sur le bilan matière issu de la valorisation des cartouches d'impression.

II.5. Les actions des acteurs de l'ESS

Les acteurs de l'ESS avaient porté leurs efforts vers les actions de communication visant les clients professionnels, à la fois pour massifier les contenants de collecte, sensibiliser aux vols des cartons de collecte et développer les collectes de proximité. Des offres de multi-collecte bureautique intégrant les cartouches usagées avaient été développées.

En 2016, les acteurs de l'ESS ont accueilli un **nouvel acteur** dans le collège, acteur qui réalise du remanufacturing : APF 34 (Association des Paralysés de France).

Les efforts se sont portés sur le traitement des cartouches :

- Mise en place de systèmes d'information sous forme de plateforme web, permettant aux clients détenteurs de disposer de l'ensemble de la traçabilité du traitement de leur collecte, ainsi que des documents associés (BSD, certificats de traitements, etc...).
- Audit de filières de traitement (recyclage), existantes et nouvelles, à la recherche de solutions de proximité améliorant la qualité du traitement.

➤ Perspectives 2018

» L'Accord Volontaire, initialement prévu jusqu'en 2015, a été prolongé jusqu'en 2018. A partir du 15 août 2018, ouverture du champ d'application de la directive DEEE II, les cartouches seront intégrées dans la filière des DEEE.

» L'arrêté du 13 avril 2018 définit les objectifs de collecte des cartouches d'impression à l'horizon 2021 : 65%.

III. LA FILIERE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION BUREAUTIQUES ET DE LEUR FIN DE VIE EN FRANCE EN 2017

Avertissement

Les tonnages sont calculés en utilisant des poids moyens par cartouche, poids moyens dépendant de la technologie : 30 g pour les cartouches à jet d'encre, 1 kg pour les cartouches laser, 200 g pour les bidons. Certaines marques ont constaté que leurs cartouches classées laser, cartouches à toner simple, ne pesaient que 400g. Elles ont souhaité déclaré ces toners simples comme des bidons, dont le poids moyen est plus proche.

Ce mode de déclaration est identique depuis 2013 et des déclarations complémentaires ont permis d'obtenir des informations comparables pour 2012.

III.1. Les cartouches mises sur le marché

III.1.1. Etat du marché en 2017

En 2017, 57 millions de cartouches d'impression ont été mises sur le marché français par les acteurs signataires de la Convention. Il s'agit de cartouches neuves ou cartouches remanufacturées, mises sur le marché par le fabricant sous sa marque, vendues sous une marque distributeur, ou importées directement par les distributeurs.

En unités, la très large majorité des cartouches mises sur le marché sont des cartouches à jet d'encre : 78% de jets d'encre, 7% de laser et 15% de bidons et toners simples.

En tonnages, l'impact des cartouches laser est prépondérant. Sur les 6 700 tonnes de cartouches mises sur le marché, 54% sont des cartouches laser, 20% des jets d'encre et 26% des bidons et toners simples.

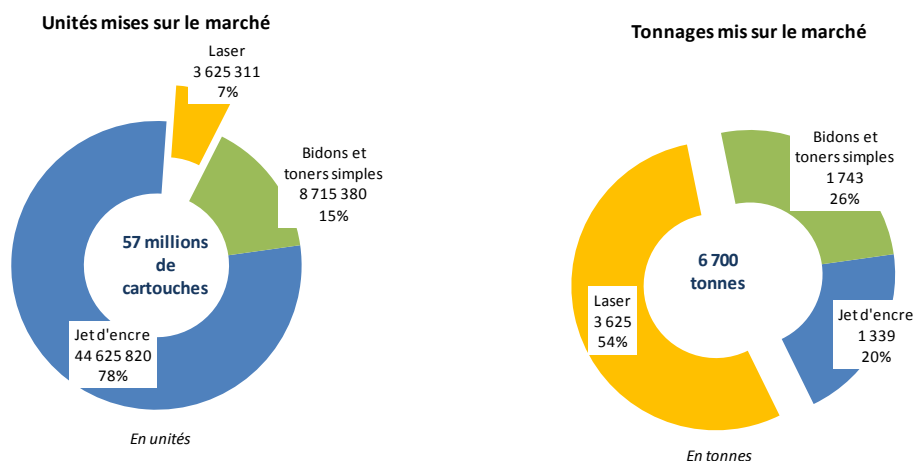
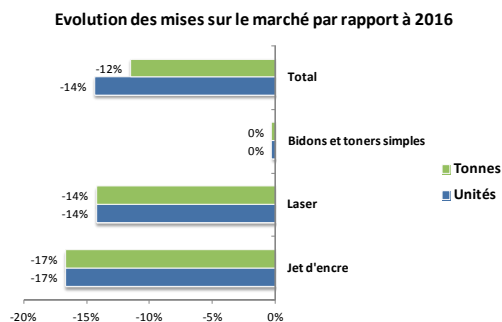


Figure 1. Mise sur le marché en 2017

Rappelons toutefois que les tonnages mis sur le marché par les signataires de l'accord ne représentent pas l'intégralité du marché. Si pratiquement tous les fabricants et remanufactureurs français sont signataires, tous les distributeurs metteurs en marché de cartouches d'impression n'en font pas partie. Les achats via les sites Internet génèrent des importations directes, non prises en compte ici.

III.1.2. Principales évolutions par rapport à 2016

En 2017, pour la deuxième année consécutive, le marché des cartouches d'impression des signataires est orienté à la baisse (-12% en tonnages et -14% en unités). Seuls les bidons et lasers simples semblent échapper à la crise du secteur. Les ventes de cartouches lasers sont en perte de vitesse depuis 2011. Les ventes de cartouches à jet d'encre et de bidons connaissent davantage de fluctuations puisqu'elles affichaient une forte hausse en 2013 et 2014.



Ce recul massif des mises sur le marché n'est pas confirmé par les productions de papier graphique, qui reculent également, mais de manière plus mesurée : -1,5% des productions françaises de papier graphique entre 2016 et 2017, selon COPACEL. L'explication est sans doute à chercher du côté des achats directs via Internet auprès d'importateurs non signataires de l'accord volontaire.

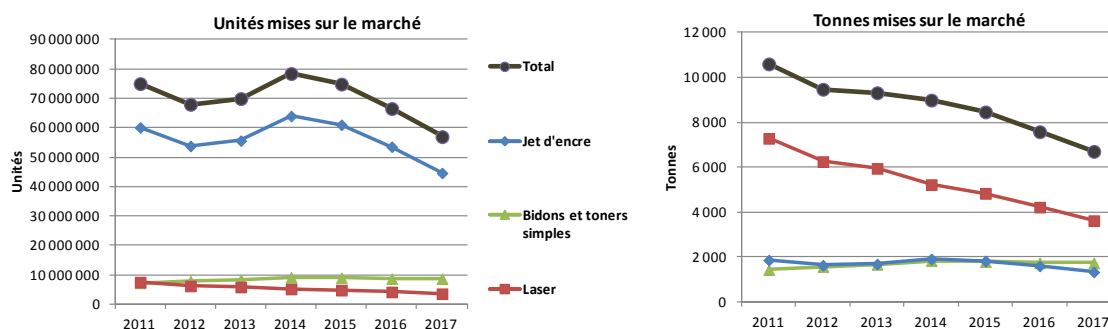


Figure 2. Evolutions des mises sur le marché de 2011 à 2016

Rappelons qu'en 2016, la filière a connu une arrivée et un départ parmi les metteurs en marché et que les évolutions ci-dessus doivent être interprétées avec précaution.

III.2. La collecte de cartouches usagées

III.2.1. Quantités de cartouches collectées

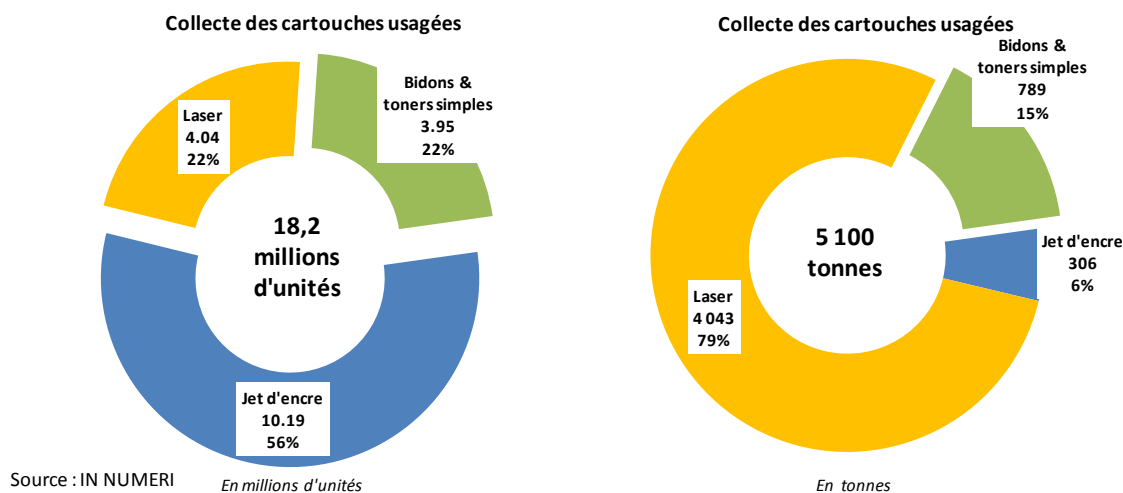


Figure 3. Collecte des cartouches usagées : quantités collectées en France en 2016

En 2017, 18,2 millions de cartouches d'impression ont été collectées en France. Rappelons que ce chiffre n'intègre pas certains collecteurs et distributeurs ne faisant pas partie des signataires de l'accord volontaire. L'ensemble des cartouches collectées par la filière représente 5 100 tonnes de déchets, dont 79% de cartouches laser.

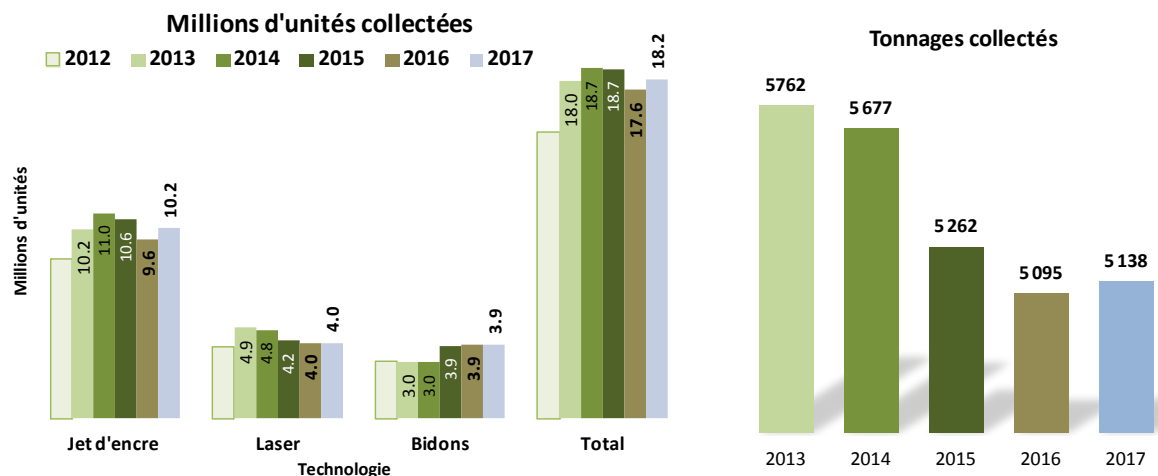


Figure 4. Evolution des quantités collectées, en unités et en tonnages

Contrairement aux mises sur le marché, les collectes sont sur une pente positive, tant en unités (+3%) qu'en tonnages (+1%). Les cartouches à jet d'encre, en particulier, sont davantage collectées que l'année passée (+6%), la collecte des bidons et cartouches lasers restant stables, malgré le recul marqué des mises sur le marché.

Le nombre de cartouches collectées avait augmenté de 6% en moyenne sur la durée de la première Convention (2012-2015), ce qui dépassait les objectifs de celle-ci, qui étaient de 5%. Mais cet objectif n'a pas été atteint en tonnages. *Notons que les modifications de modalités de déclaration (usage des poids unitaires, distinction laser / bidons) ayant évolué de 2011 à 2013, les comparaisons sur l'ensemble de la période sont à interpréter avec précaution.*

De 2013 à 2016, le recul de la collecte en tonnage reflète essentiellement une modification structurelle des technologies : les cartouches en fin de vie sont davantage des technologies « légères », jet d'encre et bidons ou lasers simples, et incluent une plus faible quantité de cartouches lourdes, laser complexe.

Aussi, malgré la faible progression des quantités collectées (en unités), le taux de collecte ne cesse de s'améliorer.

III.2.2. Taux de collecte

Si l'on rapporte les quantités collectées aux quantités mises sur le marché, on estime le taux de collecte global à 77% en tonnage et seulement 32% en unités. En effet, le taux de collecte des cartouches à jet d'encre mises sur le marché, nombreuses et légères, est très faible : 23% en tonnage comme en unités.

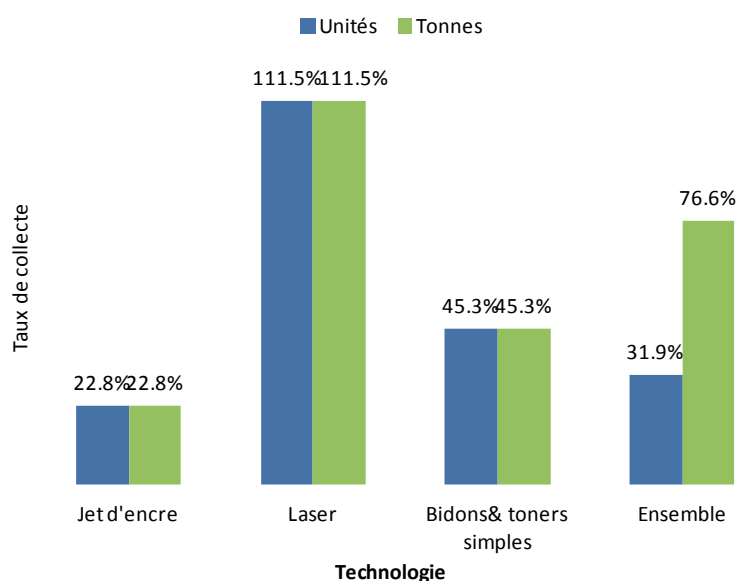


Figure 5. Collecte des cartouches usagées : taux de collecte en 2017

Etonnamment, en 2017, le taux de collecte des cartouches laser dépasse 100%. Ce résultat s'explique par l'analyse de l'évolution des ventes et des pratiques, notamment par :

- L'allongement de la durée du stockage chez les utilisateurs, lié à un usage moins intense entraîne un décalage de plusieurs mois entre la mise sur le marché et la collecte, la collecte de l'année 2017 correspond alors aux achats entre mi-2016 et mi-2017,
- Les prises de parts de marché d'acteurs non signataires, principalement les vendeurs par Internet, qui importent des cartouches qui ne sont pas des cartouches de grandes marques (clones) mais qui se retrouvent dans les cartouches collectées.

Notons cependant que le taux de collecte des cartouches laser a toujours été très satisfaisant (95% en 2016), car il correspond à une pratique organisée au sein des entreprises. Les cartouches à jet d'encre, plus utilisées par les particuliers et les petits professionnels ne sont collectées qu'à 23%.

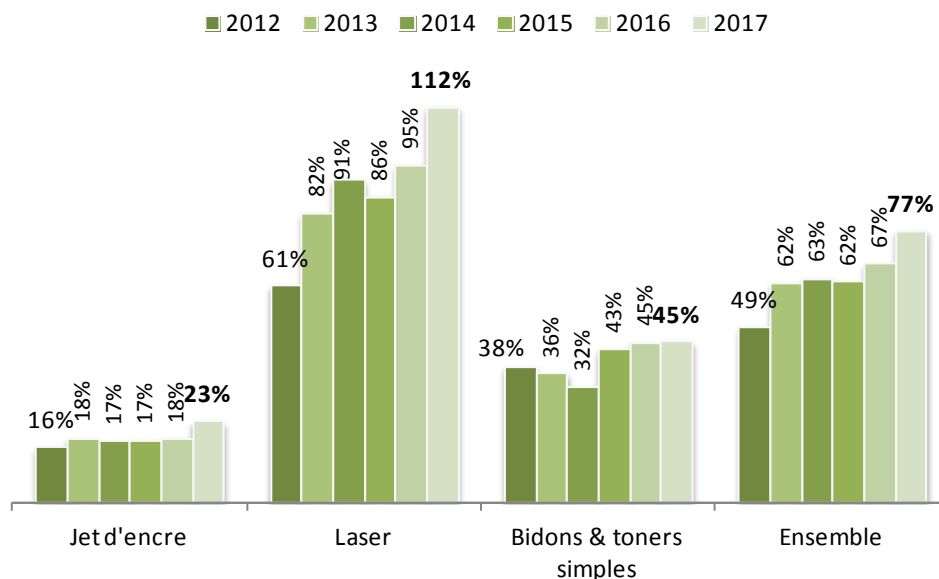


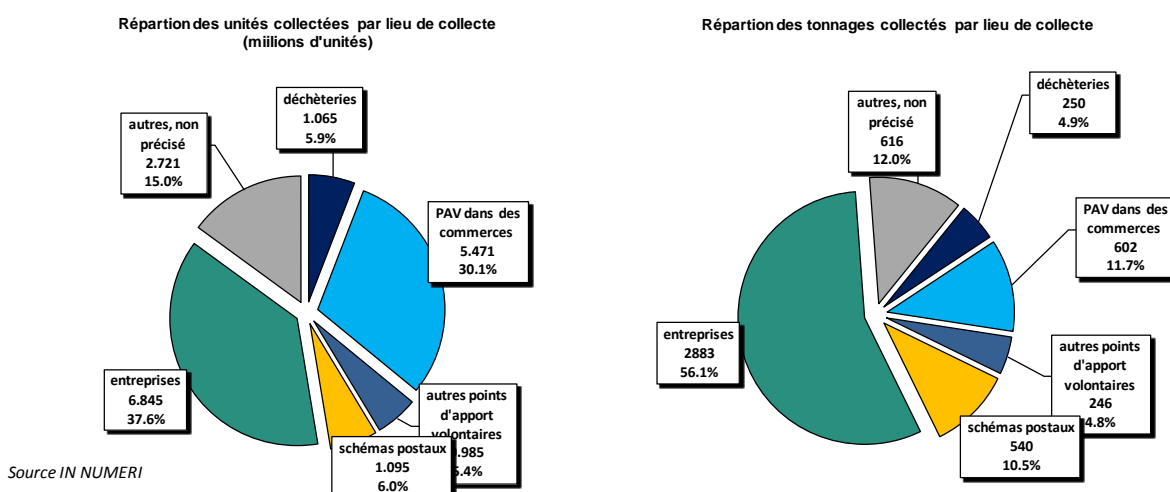
Figure 6. Evolution du taux de collecte en tonnages

L'évolution du taux de collecte des cartouches à jet d'encre montre de nets progrès, +5 points, même si ce succès est partiellement due au déclin du marché correspondant.

Le taux de collecte global, en tonnages, qui tient compte du poids relatif des différentes technologies, est passé de 49% en 2012 à 77% en 2017. Cette progression montre l'efficacité de la filière volontaire, même si ces progrès restent à relativiser, compte tenu de l'arrivée de nouveaux collecteurs dans la filière et de la vraisemblable perte de parts de marché des principales marques.

III.2.3. Les lieux de collecte

Le premier lieu de collecte des cartouches usagées est l'entreprise (56% des tonnages collectés, 38% des unités), où la collecte est organisée via des collecteurs spécialisés. En tonnage, le fréquent usage des cartouches lasers, 20 fois plus lourdes que les jets d'encre, renforce la prééminence des collectes en entreprise.



Source IN NUMERI

Figure 7. Les lieux de collecte des cartouches d'impression : importance en unités et en tonnage en 2017

Les points d'apport volontaire dans les commerces constituent le deuxième mode de collecte, en tonnage (11,7%), mais surtout en unités (30%). Les schémas postaux, avec retour gratuit au fabricant grâce à la fourniture d'une étiquette ou enveloppe de retour dans l'emballage ou via internet, viennent ensuite (10,5% des tonnages, mais seulement 6% des unités). En effet, les schémas postaux concernent essentiellement les cartouches laser et les bidons, plus lourdes, alors que les points d'apport volontaire dans les commerces récupèrent principalement des cartouches jets d'encre, très légères.

On notera que le lieu de collecte n'est pas toujours connu (non précisé sur le graphique), l'incertitude étant particulièrement élevée pour les jets d'encre.

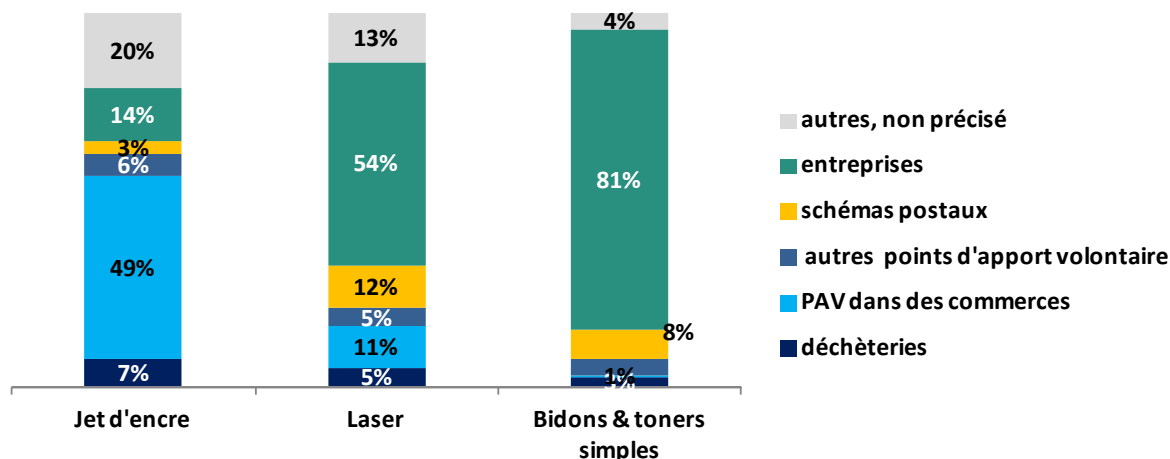


Figure 8. Répartition des tonnages collectés par lieu de collecte et technologie des cartouches d'impression en 2017

Les lieux de collecte varient selon l'usage des cartouches : les cartouches à jets d'encre, utilisées par les particuliers, sont très souvent collectées dans les points d'apport volontaire : 62% des jets d'encre, dont 55% dans des commerces et autres points d'apport volontaire et 7% en déchèterie. A l'inverse, la majeure partie des bidons est collectée en entreprise.

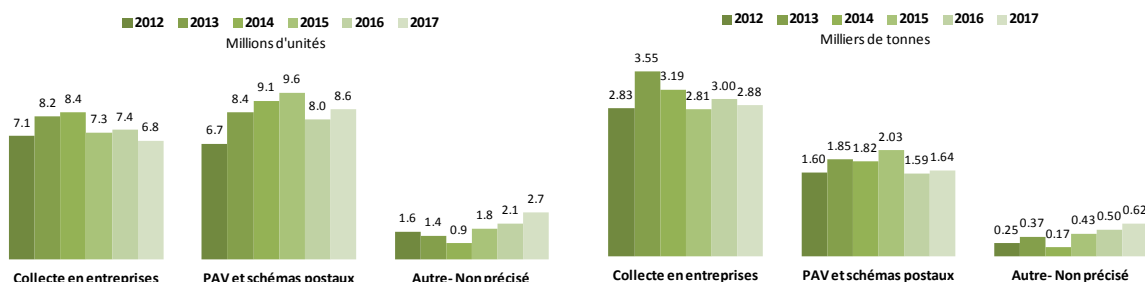


Figure 9. Evolution du nombre et du tonnage de cartouches collectées selon le mode de collecte

La collecte séparée à destination des particuliers, y compris les schémas postaux, a connu une progression spectaculaire de 2012 à 2015, le nombre de cartouches collectées par ces modes de collecte passant de 6,7 millions à 9,6 millions, soit un rythme annuel de progression de 13%. En 2016, moins de cartouches sont récupérées par la filière selon ce mode de collecte, en partie du fait du recul de la mise sur le marché des jets d'encre, en partie du fait de la défaillance de deux collecteurs. En 2017, la collecte en PAV et schémas postaux progresse de nouveau par rapport à 2016, +7% en unités et +3% en tonnages.

Par ailleurs, on assiste depuis 2012 à un recul des cartouches collectées directement en entreprises, à mettre en regard avec la baisse des mises sur le marché. En 2017, la filière enregistre un léger recul des collectes en entreprise, bien inférieur toutefois au recul des mises sur le marché des cartouches laser et des bidons.

III.3. Le traitement des cartouches usagées

Avertissement : le mode de traitement est principalement déclaré par le collecteur, voire par le fabricant pour les quantités collectées déclarées en lieu et place des collecteurs non signataires. Les opérateurs de traitement ne déclarent, quant à eux, que les cartouches usagées qui leur sont envoyées par des collecteurs non signataires. Cela peut conduire à surévaluer le taux de valorisation global.

Les cartouches d'impression usagées sont remanufacturées puis réutilisées quand leur qualité le permet. Lorsque les matériaux récupérés ne permettent pas la réutilisation, certains éléments, comme le plastique et les métaux, peuvent être envoyés en recyclage. Dans les deux cas, on dit alors qu'il y a valorisation matière. L'objectif affiché de réutilisation - recyclage dans les engagements de l'accord cadre est de 80%.

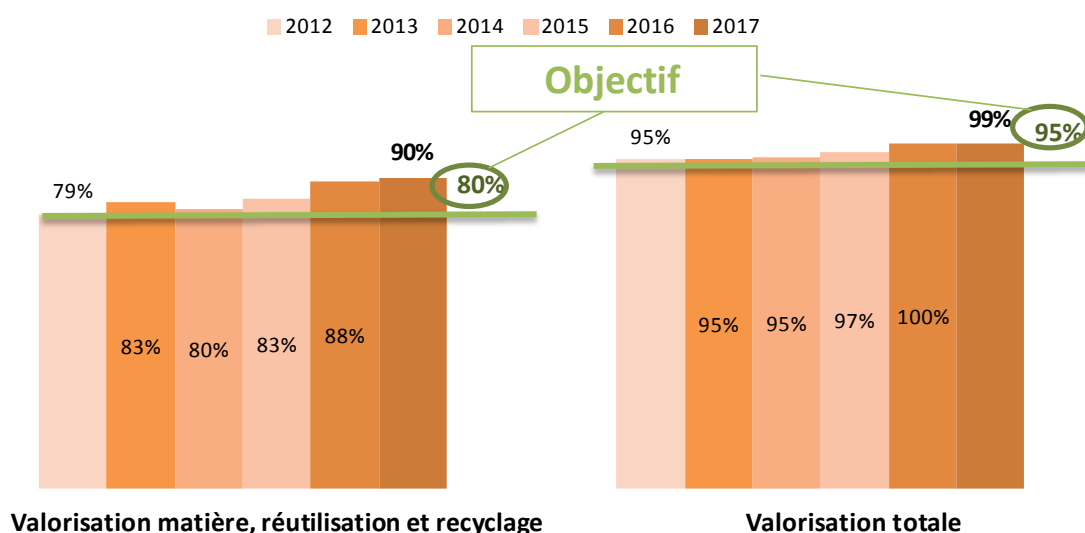


Figure 10. Atteinte des objectifs de valorisation

Avec 90% de valorisation matière, l'objectif de réutilisation - recyclage est largement dépassé. Le taux de réutilisation - recyclage est lié à la technologie : 76% pour les cartouches jet d'encre, 92% pour les cartouches laser, 84% pour les bidons.

Les cartouches qui ne sont ni réutilisées ni recyclées font l'objet d'une valorisation énergétique, l'envoi en centre de stockage ayant quasiment disparu.

Le taux global de valorisation atteint 99% pour un objectif de 95%.

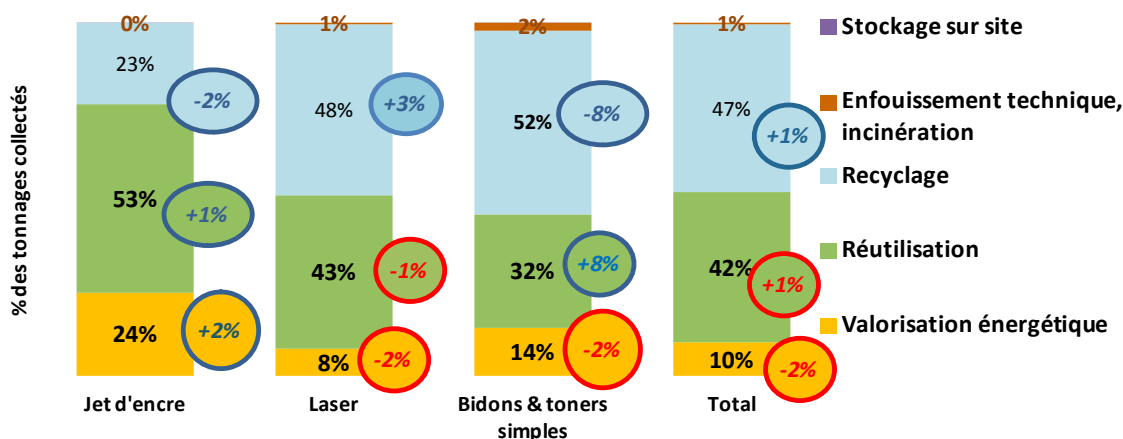


Figure 11. Modes de traitement des cartouches usagées : répartition en % des tonnages traités et comparaison avec 2016

Par rapport à 2016, le taux de valorisation matière augmente légèrement (+2 points), sans que ce progrès soit lié à une technologie particulière. Le phénomène le plus marquant est le recul du recyclage au profit de la réutilisation pour les bidons et toners simples (resp. -8 points et +8 points).

Dans le cas des jets d'encre, la solution retenue est le plus souvent la réutilisation. Dans le cas des bidons, 52% des cartouches sont maintenant envoyées en recyclage. Pour les cartouches laser complexes, le traitement se fait moitié par recyclage, moitié par réutilisation, la solution « recyclage » étant plus fréquemment retenue cette année que l'an passé.

Le traitement des cartouches usagées se fait majoritairement hors de l'hexagone : 60% des tonnages collectés sont exportés (59% en 2016). Dans trois quarts des cas, les cartouches destinées à la réutilisation quittent la France. Ce phénomène traduit des besoins de massification des traitements pour améliorer leur rentabilité.

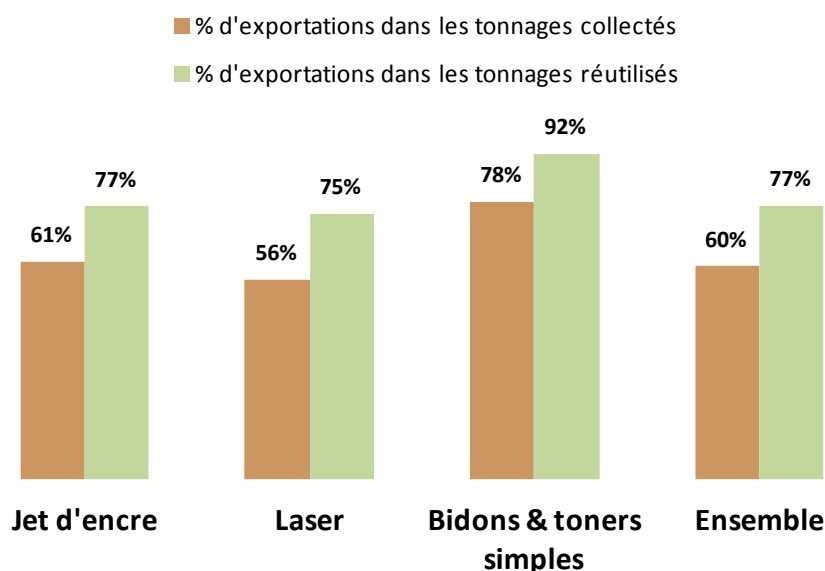


Figure 12. Part des exportations pour le traitement des cartouches d'impression en 2017

IV. BILAN DE L'ACCORD VOLONTAIRE

L'année 2017 est la dernière année de transition jusqu'à l'intégration des cartouches d'impression dans la filière REP des DEEE. C'est l'occasion d'un bilan positif des actions engagées.

Depuis 2012, l'engagement dans l'accord volontaire des principaux acteurs de la filière a permis des progrès notables dans la gestion des cartouches usagées : communication auprès des utilisateurs, technologies de collecte et de recyclage, progression du taux de collecte, amélioration de la qualité des traitements et des taux de valorisation matière.

La démarche volontaire des acteurs de la filière de travailler ensemble dans le but commun de faire évoluer les bonnes pratiques en matière de collecte et recyclage des cartouches d'impression s'est déroulée positivement dans le contexte d'un marché mature *et ultra-concurrentiel*. Cette démarche exemplaire, démontre qu'une législation contraignante ne constitue pas une condition nécessaire au développement d'une filière efficace et durable, que ce développement peut s'appuyer sur un engagement volontaire des principaux acteurs.

ANNEXE I. LISTE DES SIGNATAIRES AU 01/03/2017

Signataires déclarants

Metteurs sur le marché

Fabricants



Distributeurs



Remanufactureurs



Collecteurs et Economie sociale solidaire



Opérateurs de traitement



Signataires Non déclarants

Collectivités Territoriales



Gestionnaires de déchets



Syndicats Professionnels / Fédérations



